

Avis d'Enquête Publique Demande de Permis d'Environnement de classe 2

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : rue de la Glacière, 12-18 à Saint-Gilles.

Identité du demandeur : Domalco S.A. c/o Monsieur Benoît Poncelet
dont le siège social se situe rue de la Glacière, 12-18 à 1060 Bruxelles.

Objet de la demande :

la poursuite de l'exploitation d'un parking couvert pour 23 véhicules, d'un parking à ciel ouvert pour 20 véhicules, d'installations de combustion d'une puissance totale de 350 kW, d'un dépôt d'objets divers d'une superficie totale de 5.000 m²; d'un atelier pour le travail du bois d'une puissance de 2,8 kW, d'une cabine haute tension de 500 kVA, d'une salle de spectacle d'une superficie de 400 m².

Il s'agit d'une demande de renouvellement de permis d'environnement de classe 2.

P.R.A.S. : zones mixtes, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement.

Motif principal de l'enquête :

- Installation(s) de classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.
- Installation(s) de classe 2 : article 16 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule **du 17/09/2021 au 01/10/2021.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'Administration communale : **Service S.H.E. du lundi au vendredi - le matin entre 8 h 30 et 12 h 30, ainsi que le mardi de 16 h à 20 h (sur rendez-vous à partir de 18 h – 02/536.03.13).**

Les observations et réclamations au sujet de ce dossier peuvent être adressées :

- par courriel (jmbaeten@stgilles.irisnet.be) ou par courrier au Collège des Bourgmestres et Echevins à l'adresse suivante : place Maurice Van Meenen, 39 à 1060 Bruxelles **au plus tard le 01/10/2021.**
- au besoin, oralement, pendant l'enquête publique auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Administration communale, aux heures de consultation du dossier.

L'enquête, annoncée ci-dessus, résulte d'une obligation légale et n'implique pas nécessairement l'adhésion du Collège des Bourgmestres et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Saint-Gilles, le 07/09/2021.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

(s) Laurent Pampfer.

(s) Charles Picqué.